

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2649/2019</b>	<b>Objet</b> : Adoption de la Charte d'engagement « Achat socialement responsable ».

Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 7

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Jean-Michel CARIGI donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alphonse BOYE donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 ;**Vu** le code de la commande publique ;**Vu** le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;**Considérant** que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir met en œuvre une politique d'achat offensive visant à rendre plus efficient l'achat public du Territoire, qui s'articule autour de cinq axes principaux : l'efficacité des dépenses publiques, la réduction de l'impact sur l'environnement, la facilitation de l'accès des TPE / PME, le soutien à l'innovation et l'insertion sociale**Considérant** que GPSEA et les villes membres volontaires, en lien avec la structure porteuse de la mission « facilitateur des clauses sociales », ont pour ambition de promouvoir et soutenir l'emploi sur le Territoire en activant l'intégralité des leviers permettant le développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficultés sociale et professionnelle, via notamment la commande publique ;**Considérant** que pour se donner les moyens de leurs ambitions, les ordonnateurs du Territoire souhaitent s'engager dans une démarche active en matière d'insertion sociale et professionnelle dans leurs marchés et formaliser cet engagement par la signature d'une charte favorisant le développement de l'achat socialement responsable ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité des votants, 21 voix pour et 3 abstentions (Alain BOUKRIS, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS)**

**ARTICLE 1 : ADOPTE** la Charte d'engagement « Achat socialement responsable », ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte, ainsi que tout document afférent à cette dernière, au nom et pour la commune de Marolles-en\*Brie.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 septembre 2019



Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)